
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 24 août 2009
Séance tenue le 25 août 2009

Résolution: CM09 0702

Adoption, avec changements, du Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le terrain portant le numéro de lot 1 852 819 du cadastre du Québec et bordé des rue Richmond, Ottawa, Du Séminaire et du parc linéaire du Canal de Lachine

Vu la résolution CM09 0029 de la séance du conseil municipal du 26 janvier 2009 adoptant comme projet de règlement P-09-004 le « Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le terrain portant le numéro de lot 1 852 819 du cadastre du Québec et bordé des rues Richmond, Ottawa, Du Séminaire et du parc linéaire du Canal de Lachine »;

Attendu que la consultation publique sur ce projet de règlement a été tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) du 17 février au 11 mars 2009, tel qu'il appert dans son rapport du 20 mai 2009;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de sa séance du 15 juin 2009, par sa résolution CM09 0459;

Attendu que suite à cette consultation publique des modifications ont été apportées au projet de règlement P-09-004;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2009, par sa résolution CE09 1527;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le terrain portant le numéro de lot 1 852 819 du cadastre du Québec et bordé des rues Richmond, Ottawa, Du Séminaire et du parc linéaire du Canal de Lachine (site du 1500 Ottawa - Les Bassins du Nouveau Havre).

Adopté à l'unanimité.

Gérald TREMBLAY

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Règlement 09-00

Signée électroniquement le 3 septembre 2009